Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 4 décembre 1990

prévoyant des adaptations, en raison de l'unification allemande, de certaines directives relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes

(90/658/CEE)

(JO L 353 du 17.12.1990, p. 73)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005	L 255	22	30.9.2005

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1990L0658:19930415:FR:PDF